

## NOTE D'INFORMATION 2018-2019

---

### ❖ Horaires scolaires à compter de septembre 2018 :

Des horaires identiques sur les périodes scolaires et les vacances :  
**7h30 – 18h30**

	7h30	8h45	12h	14h	16h45	18h30
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire	

### ❖ Horaires du centre de loisirs :

7h30		18h30
Mercredi	Centre de loisirs	

### Rappel important :

- **La Mairie de Bassussarry est responsable sur les temps :**
  - **d'accueil périscolaire,**
  - **de surveillance de la Pause Méridienne,**
  - **du Centre de Loisirs.**
- **Un seul et unique dossier à remplir pour ces 3 temps.**

L'encadrement sera assuré par des animateurs diplômés (d'un Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur au minimum ou équivalence), agents sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Bassussarry.

*Centre de Loisirs – Allée Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY*

 05-59-43-38-35

 06-16-75-21-91

Site internet : [www.bassussarry.fr](http://www.bassussarry.fr)

Mail : [alsh@bassussarry.fr](mailto:alsh@bassussarry.fr)

❖ **Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :**

➤ **Accueil périscolaire :**

Type d'abonnements	Prix 2018	Pour les Quotients familiaux < 650 € (Quotient minimum CAF)
Abonnement matin	16 €	13 €
Abonnement soir	19 €	15 €
Abonnement matin & soir	26 €	20 €

⇒ **Carnet de 10 tickets pour des inscriptions occasionnelles :** 25 €

⇒ **Activités extrascolaires pendant l'accueil périscolaire**

*Les enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire et pratiquant durant celui-ci des activités extrascolaires (tennis, musique, danse...) ne sont autorisés à quitter le Centre et à y revenir que pris en charge par une personne identifiée et avec une **AUTORISATION PARENTALE**.*

*Nous demandons donc aux parents concernés de **retirer et remplir le formulaire prévu à cet effet au bureau du centre de loisirs.***

➤ **Pause méridienne :**

Pour proposer une plus grande offre d'activités et pour que le temps du repas soit un temps plus calme et plus éducatif, la Mairie a décidé de mettre 2 animateurs professionnels de plus durant ce temps de pause méridienne.

En effet plus d'espaces de jeux seront proposés aux enfants et les animateurs travailleront en renfort avec le personnel de restauration

➤ **Centre de Loisirs :**

Quotient Familial (Revenus net/12/nombre de parts)	Un enfant	½ journée (sans repas)
0 à 650€	8 €/jour	4 €/1/2 journée
651€ à 1000€	12 €/jour	6 €/1/2 journée
1001€ à 1500€	15 €/jour	8 €/1/2 journée
+ de 1500€	17 €/jour	10 €/1/2 journée

- L'aide aux temps libre de la CAF (4,00 €) est déductible de ces tarifs.
- Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant présent au CLSH.
- Mode de calcul du Quotient Familial (QF) : Revenu Brut global imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

**ATTENTION :** *Aucun enfant n'est autorisé à ARRIVER tout seul le matin, ni à PARTIR seul le soir (même exceptionnellement, même avec un mot des parents). Les parents doivent IMPERATIVEMENT signer la feuille de présence à l'arrivée et au départ.*